



Politique du District scolaire francophone du Nord-Ouest

POLITIQUE 3.07

Page 1 de 1

Objet : **Politique en matière de harcèlement au travail**

En vigueur : 10 janvier 1997

Révision : 25 février 2025

En matière de politique sur le harcèlement au travail, le District scolaire francophone du Nord-Ouest se référera directement à la Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail du MEDPE ainsi qu'à la Directive AD-2913 Milieu de travail respectueux du Système de manuel d'administration de la province du Nouveau-Brunswick.

[Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail](#)

[Directive AD-2913 Milieu de travail respectueux](#)